AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin N° 45 de Juin 1964

5 Juin 1964

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Un traitement généralisé devra être placé entre le 4 et le 8 Juin.

BLACK-ROT (Savoie de St Pierre d'Albigny au Rhône, Bugey, Grésivaudan, Cévennes) - Un traitement était prévu par le dernier bulletin entre le 4 et le 6 Juin. Il devra être répété après une forte pluie, ou, à défaut entre le 14 et le 16 Juin.

VERS DE LA GRAPPE - Aucun nouveau traitement n'est prévu pour l'instant.

INFORMATIONS

OIDIUM - Sur cépages sensibles, adjoindre un produit approprié lors du traitement contre le Mildiou.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - Les taches secondaires sur poires étant déjà nombreuses, conserver une cadence assez rapprochée dans l'exécution des traitements: 6 à 12 jours d'intervalle sur poirier suivant la pluviosité, 12 à 15 jours sur pommiers où la maladie est encore peu active.

CARPOCAPSE (pommier, poirier, noyer) - Dans les régions où le 1er traitement a déjà été appliqué, une nouvelle application devra se placer entre le 6 et le 12 Juin, suivant l'ancienneté du traitement précédent, en effet des pénétrations nombreuses doivent être attendues à partir du 11.

D'autre part le 1er traitement devra être étendu entre le 8 et le 11 Juin aux régions suivantes:

AIN: 42, 43, 44, 47 et 51
ARDECHE: 146 et 151
DROME: 123
ISERE: 104, 105, 107 (côteaux), 108, 110, 111 et 115
LOIRE: 4, 5, 11, 13, 14 et 25
RHONE: 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 36 et 37
SAVOIE: 81, 82 et 85, 87 au-dessous de 400m.
HTE SAVOIE: 61, 62, 63, 68 et 69

TORDEUSE ORIENTALE (en pépinières) - Un nouveau traitement appliqué entre le 7 et le 10 Juin ne s'impose que dans les régions de la moitié nord de la Circonscription (Loire et Rhône au nord de Lyon-St Etienne, Ain sauf bas Bugey, Hte Savoie) où le traitement précédent est antérieur au 27 Mai.

INFORMATIONS

POU DE SAN JOSE (zones contaminée et de protection) - Un premier traitement devra être appliqué entre le 10 et le 15 Juin à l'aide d'un produit à base de parathion.

MONILIA SUR PECHES - Quelques taches de pourriture ont été décelées à la suite des derniers orages. Dès leur apparition, on pourra éviter l'extension de la maladie par un traitement à l'aide d'un fongicide organique de synthèse.

ANTHRACNOSE DU NOYER - Un traitement cuprique appliqué dès maintenant permettra d'enrayer le développement de cette maladie qui a causé des dégâts très importants en 1963.

PETITS FRUITS

INFORMATIONS

DIDYMELLA - ANTHRACNOSE - BYTURUS - Poursuivre les traitements tant que l'état des cultures le permet.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Un premier traitement devra être appliqué dès réception, dans les limites suivantes:
DROME & ARDECHE - au-dessous de 600m d'altitude
RHONE, ISERE & SAVOIE - au-dessous de 500m
LOIRE, AIN & HTE SAVOIE - au-dessous de 450m

DORYPHORE - Poursuivre les traitements tant que de nouvelles larves apparaissent.

CECIDOMYIE DES FLEURS SUR LUZERNE PORTE-GRAINE - Bien que la méthode d'avertissements ne soit pas encore au point, nous pouvons dès maintenant conseiller de traiter un peu avant l'apparition de la couleur violette des fleurs et ensuite 12 ou 15 jours plus tard à l'aide d'un des produits suivants:

- avant la floraison: chlorthiepin à 60gr /hl de matière active
  trichlorfon, D.D.D., D.D.T. ou H.C.H. à 100gr/hl de matière active
  toxaphène à 225gr/hl de matière active
  lindane à 12gr/hl de matière active
  methoxychlor à 120gr/hl de matière active
- dès que la floraison est amorcée, se limiter à:
  chlorthiepin
  toxaphène

produits sans danger pour les abeilles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX